Image not found or type unknown

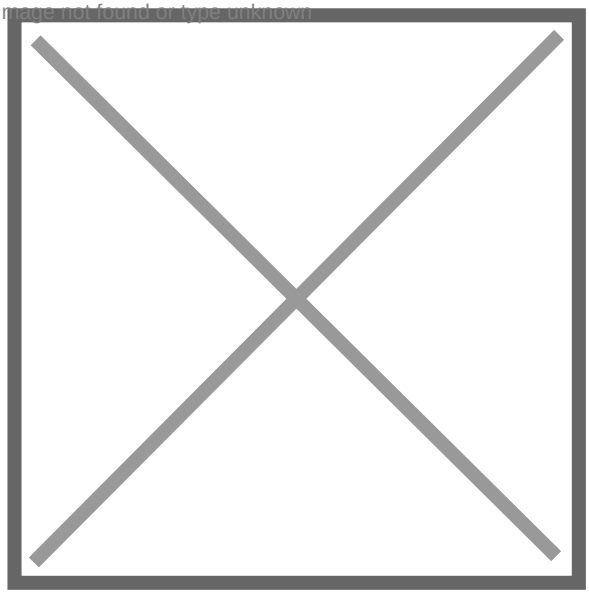

Droits sur la garde d enfant

Par **sara27100**, le **10/12/2011** à **11:11**

Bonjour,
bonjour, mon mari a 3 enfants d une union précédente, cela fait 9 ans qu'il est séparé d avec son ex compagne, la mere des enfants, elle ne c est jamais occupée de ses enfants, résultats lamentables, enfants livrés a eux memes, les enfants se couchent a des heures tardives les jours d école! l ainé a 14 ans, il est en 3ème, hier la mere a été convoqué au collége pour le comportement dérangeant de son fils en cours, de ses absences et de ses notes, elle ne travail pas mais ne vérifie jamais les devoirs de ses enfants, et maintenant, elle veut que nous prenions la garde de son fils ainé, car elle ne s en sort plus.
qu elles sont les procédures a effectuer pour effectuer se changement, il devra changer d etablissement scolaire en milieu d année scolaire, année de son brevet des collèges.
quels sont les delais ? y a t il un jugement?
pourrait ont demander une pension alimentaires a la mere? sachant qu elle ne travail pas et que nous payons pas de pensions car nous payons les dettes qu ils avaient en communs et qu elle ne les payent pas?

Par **Marion2**, le **10/12/2011** à **12:48**

Il faut que votre mari saisisse le Juge aux Affaires Familiales et explique la situation.
Il peut demander un référé.

Par **cocotte1003**, le **10/12/2011** à **13:20**

Bonjour, voyez combien de temps va prendre un référé au tribunal du lieu de résidence de l'enfant. Si vous etes pressé, peut-etre pouvez vous envisagé un accord amiable par ecrit que vous ferez entériner par le JAF dès qu'il pourra vous recevoir. Si la maman n'a pas de revenu, il y a peu de chance qu'elle puisse payer une pension, cordialement

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés